

# CHEQUE CROISSANCE : DIAGNOSTIC CROISSANCE ET DEVELOPPEMENT D'ENTREPRISE

## Évaluer la croissance de mon entreprise avec un expert – Chèque "Diagnostic croissance et développement d'entreprise"

DE MINIMIS

### Généralités

Votre entreprise est un business qui roule... mais vous souhaitez avoir un coup d'avance et la faire grandir. Ou vous envisagez une diversification. Le Chèque-Croissance-**diagnostic** vous permet de travailler avec un consultant pour **établir un diagnostic : examiner la situation actuelle et les besoins éventuels.**

Ce diagnostic peut être **généraliste** : il aborde votre entreprise sous ses différentes facettes. Ou alors, en fonction de vos priorités, vous souhaitez des **audits spécialisés**. Au terme de son travail, le consultant vous remettra une **première proposition de plan d'actions** favorables à la croissance de votre entreprise. A vous de décider si vous allez plus loin : il est possible, avec le Chèque-Croissance-accompagnement, d'affiner le plan d'actions et de vous faire accompagner dans sa mise en œuvre.

**Bénéficiaires : Entreprise – Taux d'intervention : 50% – Montant maximum sur 3 ans : 20 000 € HTVA**

### DISPOSITIONS LEGALES



[Décret du 21 décembre 2016 portant octroi d'aides, au moyen d'un portefeuille intégré d'aides en Région wallonne, aux porteurs de projets et aux petites et moyennes entreprises pour rémunérer des services promouvant l'entrepreneuriat ou la croissance, et constituant une banque de données de sources authentiques liées à ce portefeuille intégré](#)

[Arrêté du Gouvernement wallon du 23 février 2017 portant exécution des chapitres 1er, 3 et 4 du décret du 21 décembre 2016 portant octroi d'aides, au moyen d'un portefeuille intégré d'aides en Région wallonne, aux porteurs de projets et aux petites et moyennes entreprises pour rémunérer des services promouvant l'entrepreneuriat ou la croissance, et constituant une banque de données de sources authentiques liées à ce portefeuille intégré](#)

[Arrêté ministériel portant exécution des articles 8, 9 et 12 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 février 2017 portant exécution des chapitres 1er, 3 et 4 du décret du 21 décembre 2016 portant octroi d'aides, au moyen d'un portefeuille intégré d'aides en Région wallonne, aux porteurs de projets et aux petites et moyennes entreprises pour rémunérer des services promouvant l'entrepreneuriat ou la croissance, et constituant une banque de données de sources authentiques liées à ce portefeuille intégré](#)

[Arrêté ministériel – Thématique « Création »](#)

## [Quelles sont les démarches?](#)

## [Voir les prestataires labellisés](#)

### **Formulaires**

En ligne

- [Chèques entreprises](#)

### **Documents utiles**

- [Règlement de minimis](#)
- [Guide PME](#)

### **Liens utiles**

- [Plateforme chèques-entreprises](#)

### **Contacts**

#### **SERVICE**

Formulaire de contact chèques entreprises – 081 33 40 00  
Web : <https://www.chèques-entreprises.be/web/contact>

BESOIN D'AIDE ? CONTACTEZ-NOUS